

Le soixantième anniversaire de l'indépendance : Esquisse du devenir de la femme algérienne d'hier à aujourd'hui.

The sixtieth anniversary of independence : Sketch of the future of Algerian women from yesterday to today.

Date Réception : 09/10/2023 Date Acceptation : 12/03/2024 Date Publication : 30/06/2024.

Badra Moutassem - Mimouni *

Université d'Oran2 Mohamed Ben Ahmed, Oran, - (Algérie)

Chercheure associée CRASC

Email : mimbadri2013@gmail.com

Résumé :

L'indépendance de l'Algérie, dans mon souvenir d'enfant, était un jour où s'est révélé à moi une autre vérité : que les femmes pouvaient être libres, chanter, danser dans la rue, perdre leur haïk, sans crainte. Hommes et femmes ont ôté le masque de l'indigène, plus besoin de raser les murs, de baisser la tête. Enfin libres malgré les deuils, les morts, les estropié-e-s, les orphelins, les veuves, les souffrances incommensurables...

Depuis ce jour magnifique, après cent trente-deux ans de lutte où les femmes étaient en premières lignes côte à côte avec leurs hommes et sans leurs hommes (tués, emprisonnés, envoyés aux bagnes et autres camps de prisonniers...), que sont devenues ces femmes, leurs filles et petites filles après soixante ans d'indépendance?

Les résultats montrent un passé colonial destructeur et une évolution spectaculaire de la condition des femmes, dans tous les secteurs, en soixante ans d'indépendance de l'Algérie.

Mots clés: indépendance, colonisation, femmes, résistance, Algérie

Abstract :

The independence of Algeria, in my childhood memory, was a day when another truth was revealed to me: that women could be free, sing, dance in the street, lose their haik, without fear. Men and women have removed the mask of the native, no more need to shave the walls, no longer bow their heads. Finally free despite the mourning, the dead, the crippled, the orphans, the widows, the immeasurable suffering...

Since that magnificent day, after one hundred and thirty-two years of struggle where women were on the front lines side by side with their men and without their men (killed, imprisoned, sent to the galleys and other prison camps...), what has become of these women, their daughters and granddaughters after sixty years of independence?

The results show a destructive colonial past and a spectacular evolution in the condition of women, in all sectors, in sixty years of Algeria's independence.

Keywords: *independence, colonization, women, resistance, Algeria*

* Auteur correspondant.



1. INTRODUCTION

Cet article est un devoir de mémoire, j'y témoigne en tant qu'enfant de la guerre, fille de *chouhada* (martyrs de la guerre de libération nationale de l'Algérie) et femme universitaire et chercheuse ayant accédé à de hauts niveaux académiques grâce à l'indépendance. Mon objectif est d'apporter un témoignage et une exploration scientifique : montrer comment le colonisateur a maltraité les femmes algériennes de toutes les manières possibles et que sont devenues ces femmes, leurs filles et petites filles durant six décennies d'indépendance de l'Algérie.

Pour le 60^{ème} anniversaire de l'indépendance, j'ai senti un besoin impérieux de regarder en arrière, suivre le fil du temps pour appréhender cette femme algérienne au fil de ces décennies. Après un bref rappel des conditions de vie durant la colonisation et du combat des femmes, je vais survoler ces six décennies pour explorer la situation de la femme de l'Algérie indépendante sur le plan de l'éducation, du planning familial et du code de la famille et de l'égalité des sexes de manière générale. Le bilan porte sur l'exploration de la condition de la femme et de la place qu'elle occupe dans différents domaines : l'éducation, la santé, le champ politique, etc. seront autant de jalons signalant cette évolution. L'intérêt de ce thème réside dans le fait de partager des vécus mais également une approche scientifique et objective de cette situation.

1. *Chronique de « l'action civilisatrice » de la colonisation*

De la tribu de Ouled Sidi Daho, j'habitais une *dachra* des magnifiques montagnes des Béni Chougrane située entre Mohammedia (ex Perrégaux) et Mascara. Pour moi l'indépendance c'est la sortie du cauchemar de la *dachra* martyrisée à tel point que l'enfant, de cinq ans que j'étais, après la mort de ses parents, n'a pas hésité à abandonner sans se retourner ses frères et sœurs, quand sa tante lui proposa d'aller vivre dans une famille qui voulait l'adopter. Cette tante mythique, aussi solide que ses montagnes, va se démener pour faire face à la tragédie qui la frappait au quotidien, elle perdra son mari, sa sœur, ces trois frères et l'époux de sa sœur. Cette tragédie va l'amener à placer les enfants pour alléger cette charge immense : Elle a dû distribuer trois enfants, sa fille et deux enfants de sa sœur (mon petit frère encore bébé et moi-même) et a élevé les enfants de trois familles. Dix enfants sans hommes ! « Dieu m'aidera dit-elle avec un léger sourire » ! Cette tante, grande, fine, belle, flexible comme un roseau, rien n'ôtera de sa détermination. Indomptable, après la destruction de la *dachra*, elle va refuser de rejoindre les camps de regroupement qui étaient de véritables camps de concentration et se construire un abri de fortune adossé à un rocher. Résistante, femme de *chahid* (martyr) sœur de quatre *chouhadas*, elle va se battre contre l'arbitraire colonial. Parlant de ces camps, Sacriste, (2022) les

décrit comme suit : « à la fin de la guerre, ce sont au moins 2,35 millions d'Algériens qui survivent dans ces camps de regroupement. Près d'un quart de la population rurale est ainsi soumis à une forme spécifique d'enfermement, caractérisée par l'autoritarisme militaire, l'absence de libertés fondamentales et une précarité économique et sociale souvent durable ». En 1959, Michel Rocard dans une « note sur les camps de regroupements » en avait présenté un rapport dans lequel, il signalait en plus du déracinement, les conditions sanitaires désastreuses et les risques d'épidémies, de famine (FREMEAUX, 2005). Ce déracinement est décrit par Bourdieu et Sayad (1964) comme « brutal » qui a détruit l'organisation sociale et économique de ce peuple martyrisé.

L'indépendance, implique que les femmes ne seront plus des « Fatmas », bonnes à tout faire, méprisées. Ces femmes sont d'une résilience extraordinaire. Elles ont traversé un siècle et trente-deux ans d'une barbarie indescriptible. Ce n'est pas qu'en 1962 qu'elles se sont retrouvées sans hommes, leurs grands-mères, leurs mères avaient subi les mêmes affres durant les guerres de lutte contre la colonisation depuis l'Emir Abdelkader (1830-1945), en passant par LLa Fatma Nsoumer(1849-1857), El Mokrani et Cheikh El Haddad (1871), Ouled Sidi Cheikh (1864-1865), l'insurrection des Béni-Chougrane (1914), etc. Elles ont aussi supporté les guerres de l'Europe où leurs hommes, mobilisés de force, ont servi de chair à canon. Elles ont subi la solitude, les pertes sans retour, après la révolte des Béni-Chougrane (contre la conscription obligatoire, décret février 1912) ¹et l'envoi de leurs hommes au bague de Cayenne en 1914

En 1945, les algériens ont manifesté dans toute l'Algérie (Rey-Goldzeiguer, 2002) pour exprimer leur joie comme tous les peuples du Monde qui ont affronté une guerre monstrueuse, fomentée encore une fois par l'Europe, ce réservoir de guerres et qui les impose aux peuples pacifiques pour protéger ses biens mal acquis, ses rapines sur l'Afrique, ce pauvre Continent réservoir de chair à canon et de richesses sans limites. Le 1^{er} mai 1945, la répression des manifestations à Alger, Blida et Oran « n'a pas eu l'effet escompté par les autorités françaises, c'est-à-dire bloquer le processus de mobilisation... » (Siari Tangour, 2011), les manifestations du 8 mai 1945 ont été encore plus importantes, d'où l'ampleur du massacre, ce qui fait dire à Mohamed Harbi

¹Cet acharnement contre les Béni Chougrane revient au fait « qu'elle (cette région) constituait le berceau de la résistance de l'Emir Abdelkader et un foyer permanent de tensions menaçant à tout moment la présence française » Toufik Bakhti (<https://eldjazaer.tripod.com/resbenichougrane.htm>). Il faut ajouter, que la région en plus des montagnes dispose de plaines très riches : la plaine de Maoussa et de Ghriss. Le vin de Mascara, le melon de Maoussa, etc. sont évocateurs de produits de renommée.

(2005) : «*Ce traumatisme radicalisera irréversiblement le mouvement national.* » Il constitue également un tournant décisif vers la nazification sans retour de l'Etat colonial en Algérie, en témoignant «*le "four crématoire" des minoteries Lavie, à Héliopolis, près de Guelma où on brûlait les corps des fusillés pendant des jours...* (BOUCIF Mekhalef, 1995). Ce génocide aurait fait pâlir d'envie Hitler, Himmler et Göring réunis. La répression a été cautionnée au plus haut niveau par De Gaulle lui-même qui a donné l'ordre dans un télégramme adressé au Gouverneur d'Algérie «*...Veuillez affirmer publiquement la volonté de la France victorieuse de ne laisser porter aucune atteinte à la souveraineté française sur l'Algérie. Veuillez prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer tout agissement anti-français d'une minorité d'agitateurs...*» Mohamed Kourci (2022 :1). Ce crime avait déjà été perpétré en 1944 par les soldats de l'armée coloniale contre le camp de Tiaroye au Sénégal pour mater la « révolte » «*de soldats de couleur, vétérans de la campagne de mai et juin 1940 et anciens prisonniers de guerre tout juste rapatriés d'Europe* » (Fargettas, 2006 :117). Cet extrémisme sera confirmé par la loi sur les « pouvoirs spéciaux » pour l'Algérie, votée 12 mars 1956 par l'Assemblée nationale.

Ce massacre à grande échelle va déterminer le peuple algérien à affronter le monstre. Nous croyions avoir atteint le comble de l'horreur, en fait non, car va commencer la plus sale des guerres après celle des Amériques contre les indiens. Cette guerre de 1954 à 1962, les femmes algériennes ont affronté la torture qu'Henri Aleg¹ (1958) a illustrée dans son livre *La question*. Les viols dont Louisette Ighilahriz a fait un témoignage effroyable (Beaugé, 2012) ; les rafles, les affres de la faim². Un collègue, professeur universitaire, me rappelait récemment qu'il portait comme unique vêtement une toile de jute déchirée, il habitait dans les montagnes de Ghazaouet nord-ouest, parmi les montagnes des plus pauvres durant la colonisation, dont les habitants n'avaient même pas de quoi se payer un morceau de tissu pour se faire une gandoura. Ces montagnes fournissent aujourd'hui poètes, universitaires, chercheur-es, écrivain-es...

¹ Il faut rappeler que cette torture était appliquée aux autochtones, mais également aux français d'Algérie qui soutenaient la causes algériennes tels que Henri Aleg et bien d'autres. Maurice Audin (auquel une stèle a enfin été érigée à Alger en 2022) et beaucoup ont été lâchement assassinés. Le 17mai 2022, un colloque international a été organisé sur « les amis de la révolution Algérienne » et une stèle leur a été consacrée. Les amis de l'Algérie venaient du monde entier y compris de France.

² La France conteste le nombre de un million et demi de morts, en fait il faut compter encore plus de morts : la faim, la maladie, les maltraitances, le racisme, etc.

Ce peuple algérien, qui a tenu contre les chars, les avions, contre le napalm (l'Etat français a toujours nié son usage, malgré les témoignages¹), les dépossessions, les déportations, les massacres de tribus entières, ce peuple que Franz Fanon décrivait d'une façon qui ferait mourir de honte tous les adeptes des « bienfaits » de la colonisation : *«le peuple algérien, cette masse d'affamés et d'analphabètes...»* semble répondre en écho à Albert Camus qui en 1939 s'insurge contre les conditions des autochtones dans son article sur *la Grèce en haillons* qui décrit une misère insoutenable en Kabylie *«Si je pense à la Kabylie, ce n'est pas ses gorges éclatantes de fleurs ni son printemps [...] que j'évoque, mais ce cortège d'aveugles et d'infirmes, des joues creuses et de loques qui, pendant tous ces jours, m'a suivi en silence. Il n'est pas de spectacle plus désespérant que cette misère !»* Ce peuple clochardisé disait Germaine Tillion (V. Grégoire, 2016 :91). Les photographes ont éternisé ce peuple martyrisé dans ces camps de la honte. [Marc Garanger](#) (1982 ; 2003) a publié un recueil de photos intitulé : *Femmes algériennes 1960*, quand l'administration française a décidé que tous les Algériens devaient être photographiés tête nue pour avoir une carte d'identité et pouvoir ainsi mieux les contrôler. J'ai écouté le témoignage, de ces femmes encore vivantes (documentaire sur la Chaine algérienne *Edhakira*, le 08 mai 2022), elles racontaient l'horreur de ce jour *«on nous a sorti de nos habitations, on nous a arraché notre foulard, on a laissé notre pain sur le canoun...»*. Elles sont emmenées manu-militari au photographe lui-même soldat, il s'agit de Marc Garanger, interviewé lors du documentaire, ce dernier pleurait en se remémorant les violences et les humiliations subies par ces femmes : *«Le capitaine, en découvrant les photographies, a ameuté les officiers de l'état-major en poussant des cris : « Venez voir, venez voir comme elles sont laides ! Venez voir ces macaques, on dirait des singes ! »* (Garanger, 2003 :43) J'ai pleuré aussi, car je voyais ma mère se battre à mains nues avec les soldats, armés jusqu'aux dents, qui l'emmenaient de force ; a-t-elle perdu ses foulards ou les lui ont-ils arrachés ? C'est un de ses foulards accroché à un arbre qui va alerter mes tantes un mois plus tard, c'est là qu'elles ont aperçu son corps au fond des gorges des Béni Chougrane alors qu'on la croyait en prison*. Quelques mois plutôt, mon père a subi presque le même sort, sauf qu'un tronc d'arbre rabougri qui faisait de la résistance, a retenu son corps disloqué l'empêchant d'atterrir au fond du ravin. C'est une pratique courante de la France coloniale (voir « les disparitions forcées » Rahal & Riceputi, 2023), la France des droits de l'homme, n'a-t-elle pas enfumé des tribus entières dès 1845 (Les Ouled Riyah, région de

¹ Pour plus de détails voir l'article de l'historienne Raphaëlle Blanche sur « Orient XXI » (2022).

* Pour plus de détails voir « Passion d'Algérie » que j'ai publié chez Karthala, Paris, 2003.

Mostaganem) (cf. L'Humanité, 2022). Et la Seine se souvient du crime d'Etat du 17 octobre 1961 à Paris ! (Buzenet, 2011)

Pour conclure ce chapitre, je dirais que la colonisation est un crime contre l'humanité, contre la civilisation, contre le développement.

3. De l'indépendance

3.1. Sorite de l'enfer : du traumatisme ou comment réapprendre à vivre libre

La première étape a été cette sortie de l'indigénat infâmant et réducteur. Maintenant il faut apprendre à vivre sans les félons et leur mépris. Cela ne se fait pas sans efforts car cette situation de non droit laisse des traces indélébiles sur l'image de soi, sur la personnalité. Apprendre à dire « je » sans avoir peur de se faire bastonner, oser prendre ses propres décisions. Depuis quelques temps des praticiens et chercheurs se penchent sur des pathologies psychologiques en lien avec les violences des discriminations raciales, on parle même d'un syndrome : « Le traumatisme racial (Race based Trauma) », syndrome étudié aux USA en particulier par Robert T. Carter et al. (2013). Des psychologues et psychanalystes (Tilmans-Ostyn, 1995 ; Forsyth et al., 2013 ; Benferhat et al., 2021 ; Moutassem-Mimouni, 2003, etc.) ont souvent alerté sur la transmission intergénérationnelle des traumatismes. Comment se délester du poids des maltraitements* ? Avons-nous expurgé nos esprits de ces bassesses ? Avons-nous reconstruit les substrats de nos personnalités réduites à des conduites de survie ? Comment cet Etat naissant, qui se crée au jour le jour, va traiter la femme à travers ces trois questions : la scolarisation, le planning familial et le code de la famille.

3.2. Le nouvel Etat face à son destin : Des décisions politiques, sociales, économiques

Le choix politique : le socialisme avait le vent en poupe et semblait si approprié à ces peuples meurtris par des colonisations érosives. Quoi de plus adapté qu'une politique de justice sociale, de démocratie. Il fallait compenser les manques, restaurer l'estime de soi, ouvrir des possibles. Actuellement ce choix est décrié, mais peut-on juger le passé avec le regard du présent ?

* En écrivant ces lignes, je me sens submergée par des émotions, je sens des sanglots sourdre au tréfonds de moi. Ces émotions que je croyais avoir liquidé sont en fait toujours là. Elles se sont fortement manifestées pendant que j'écrivais mon livre « Passion d'Algérie », quand j'ai vu mon pays sombrer dans la barbarie durant la décennie noire.

Les lois fondatrices sont bien sûr la Constitution de 1963 et ensuite la Charte de 1964 (puis de 1976 et 1986 suivie de plusieurs révisions constitutionnelles). Toutes deux consacrent l'égalité entre les sexes, l'article 32 du chapitre des droits et des devoirs « *les algériens sont égaux sans distinctions de race, de sexe, de ;..* ». La femme est, sans équivoque dans la loi, l'égale de l'homme.

Compte-tenu de la fermeture des entreprises, le départ massif des employeurs, la première décennie de l'indépendance a été très rude. Car comment compenser tous ces cadres quand le taux de scolarisation des indigènes ne dépassait pas les 10% dans le meilleur des cas. En plus, nombre de ceux qui étudiaient, après la grève du 19 mai 1956 et la répression qui l'a suivie, ont quitté lycées et universités pour rejoindre le maquis.

Si les années 1960 sont des années de grande pauvreté, de chômage¹, les années 1970 apportent une amélioration du niveau de vie. La nationalisation des hydrocarbures, la création de milliers d'entreprises, la révolution agraire est lancée en grandes pompes (1972) « des villages socialistes » pour les *fellahs* (paysans) qui habitaient *gourbis* et huttes insalubres... Les étudiants s'engagent corps et âme dans le volontariat. C'était une expérience exaltante pour les jeunes que nous étions, passionnés, croyant en notre action révolutionnaire. C'était également une expérience instructive sur nous-mêmes. Les étudiantes gouttent à la liberté de partir avec leur sac de couchage, au côté de leurs camarades garçons, *apporter* la révolution dans les campagnes.

L'Algérie était le modèle absolu du combat contre le colonisateur, elle recevait des révolutionnaires du monde entier : Che Guevara, Fidel Castro, Angela Davis... Nelson Mandela suivra un entraînement entre 1961 -1962 en Algérie et lui réserva sa première visite trois mois après sa sortie de prison. Amilcar Cabral dira que "Les musulmans vont en pèlerinage à la Mecque, les chrétiens au Vatican et les mouvements de libération nationale à Alger". Nous avons pleuré Salvador Allende assassiné en 1973, Amilcar Cabral, Patrice Lumumba et bien d'autres. L'horizon s'étendait à l'infini durant les années 1970, tout était possible !

3.3. *Education et scolarisation pour tous !*

¹ Bourdieu dans sa recherche sur « travail et travailleurs en Algérie » (1963), souligne le chômage endémique des indigènes, déjà relevé par A. Nouchi (1961) qui a fait une thèse « *le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919* » qui souligne déjà la dégradation des conditions de vie : en raison des dépossessions, expulsions, séquestre après les révoltes, etc.

En 1830, Rozet écrit « cette population a peut-être plus d'éducation que le peuple français, presque tous les hommes savent lire, écrire, compter... ». (Rozet, C.A. 1833, cité in Sadeg, 2011 :15). La France coloniale a donc détruit le système éducatif algérien et s'est bien gardée de scolariser les indigènes en dehors de quelques écoles ici et là pour faire illusion.

Dès l'indépendance, la scolarisation sans exclusive de tous les enfants est décrétée quitte à importer des enseignants du monde entier. La scolarisation massive des enfants de six ans à quinze ans : était un choix clairement exprimé quitte à renoncer à l'enseignement préscolaire qui sera supprimé le 23 septembre 1965 par arrêté ministériel « *pour utiliser les moyens disponibles (humains et matériels) et réaliser dans les plus brefs délais la scolarisation totale au niveau de l'enseignement obligatoire* » (Benghabrit-Remaoun et al, 2005 :26). En 2021, le taux de scolarisation a atteint 98,49% (M.E.N.). Filles ou garçon, chaque enfant algérien avait droit à une place pédagogique, même si c'est en double vacation. Les familles ont très vite adhéré, dès les années 1970, elles étaient de moins en moins réticentes à la scolarisation des filles. Les femmes qui n'ont pas étudié prenaient leur revanche en scolarisant leurs filles.

Cette scolarisation massive constituait un défi de taille, c'est un défi colossal compte-tenu du peu d'enseignants dont disposait l'Algérie indépendante et du taux de natalité en augmentation. Il a fallu recruter comme instructeurs des étudiants des médersas et écoles coraniques qui souvent savaient lire et écrire l'arabe et connaissaient le Coran mais n'avaient pas vraiment de formation pédagogique. Mon premier Maître d'arabe était un jeune homme, sortant d'une *médersa*, qui nous faisait réciter des *anachides* (chants patriotiques) et l'alphabet. L'année suivante un irakien génial nous a inculqué l'arabe d'une manière magistrale. Au lycée, les autres enseignements étaient assurés en français par des français, russes, chiliens, etc. (math, physique, sciences, philo, etc.), les enseignements en langue arabe par des algériens, syriens, égyptiens, palestiniens, etc.

L'université va garder des formations dans les deux langues. La plupart de nos enseignants étaient jeunes, engagés, ils nous ont ouvert les yeux sur des possibles insoupçonnés. L'université d'Oran ! Quelle expérience fabuleuse ! Les activités culturelles où Abdelkader Alloula, le célèbre dramaturge, assassiné par les terroristes, présentait 'la première' de ses pièces de théâtre aux étudiants. Des musiciens et groupes en vogue à l'époque venaient réjouir nos cœurs et nos esprits assoiffés de savoirs. Les bals de fin d'année étaient un ravissement. La cité universitaire mixte à l'époque était un lieu de vie, on passait des soirées entières à chanter, danser, ou à faire et défaire le monde, nous étions des *révolutionnaires* pour lesquels Marx, Lénine, Trotski, Freud et d'autres écrivains et poètes n'avaient pas de secret. Chaque semaine le cinéma au *Colisée*, *Balzac*, *l'Afrique*, le *Club*, etc. des salles magnifiques où filles et

garçons allaient voir les nouveaux films, les étudiants ayant droit à une réduction de 50%. C'était une expérience exaltante et notre désir d'apprendre si fort que ce foisonnement de cultures, de nationalités, de langues nous stimulait.

Mais déjà le fossé entre arabisés et francisés commence à se creuser. L'islamisme intégriste sourdait et progressait en underground, il surgira avec force à la fin des années 1980. Là également, il faut rappeler la résistance des femmes durant la décennie noire, elles ont résisté à l'intégrisme et son embrigadement et ont payé le prix fort car elles ont été assassinées, violées, kidnappées mariées de force...

L'école est fortement critiquée pour ses méthodes désuètes, pour son manque de dynamisme, et certains pointent du doigt l'arabisation, mais il fallait bien une langue commune à toutes les régions, c'est plutôt sa mise en œuvre qui est critiquable à plus d'un titre : la formation des enseignants, les moyens alloués, les méthodes, les salaires des enseignants, la mainmise des islamistes intégristes, etc.

La réforme de l'éducation nationale, à partir de 2003, a mis l'accent sur les démarches pédagogiques et a initié des méthodes plus modernes (pédagogie par projet, pédagogie des compétences, etc.) (Hassani, 2013). Le Crasc -sous la houlette de Benghabrit-Remaoun accompagnée d'une équipe pluridisciplinaire, véritable locomotive qui a soutenu le préscolaire dès les années 1990, et autres projets- a été précurseur de ces démarches : réalisation d'un guide initié par le Ministère de l'Education Nationale et l'institut pédagogique National « la pédagogie du projet au préscolaire » (1996). La même équipe a également fait une enquête Nationale (2005 CRASC/UNICEF) et a élaboré la « stratégie de généralisation du préscolaire » (2007) et un projet sur l'approche par compétences (Bennaceur et al. 2012).

Après la quantité, il est temps d'aller vers la qualité, l'école est un acquis trop important, elle est le signe tangible de notre indépendance, une refonte profonde du système éducatif, dans son ensemble du préscolaire à l'universitaire (Miliani et al. 2021), s'impose !

3.4. La famille et le planning familial

Le planning familial est essentiel à la libération de la femme et à l'amélioration des conditions de vie et de santé de toute la famille. Au lendemain de l'indépendance, la réaction naturelle a été la procréation. Ce fait est constaté dans le monde entier : après la guerre, le baby-boom. Mais d'autres facteurs expliquent ce taux croissant de naissances : l'amélioration des conditions de vie, la création de centres de santé, la paix et le sentiment de sécurité, la baisse progressive du taux de mortalité infantile et maternelle. Pour rappel, D. Maison

note que la mortalité infantile « était trois fois plus élevée (chez les autochtones) que dans la population européenne » (1973 : 1097). Durant la colonisation, et en particulier durant la guerre, les femmes indigènes accouchaient à la maison, en présence d'une *qabilas* (sage-femme traditionnelle), la couverture obstétricale entre 1960-1968 était de 7% ! Elle atteindra 80% début 1990 (Des Forts, 1998 : 863). L'espérance de vie, « à la veille de l'indépendance, est estimée à 47 ans environ, équivalente à celle de la France en 1900 » (Kouidri, 2014 :). Kateb (2001, cité in Kouidri) de son côté note que « l'espérance de vie des Européens en Algérie est deux fois plus élevée que celle des indigènes ». Actuellement cette espérance de vie est à 77,2 ans pour la population générale, 77,2 ans pour les hommes et 78,6 ans pour les femmes (ONS, 2019, N°890). C'est un acquis qui témoigne de l'amélioration des conditions de vie, de santé, en particulier depuis l'application de la gratuité des soins en 1974.

Le recensement de la population algérienne en 1966 indique 3,39%, le plus fort taux de croissance démographique dans le monde (en 2020 : 1,93 %). On note également un nombre d'environ 7 enfants par femme en 1966 et ce nombre va dépasser les 8 enfants durant les années 1970, aujourd'hui il est à 2,94 enfants par femme en 2020 (Banque Mondiale). Les années 1970 constituent une décennie de grands espoirs, c'est la nationalisation des hydrocarbures (1971), l'augmentation du prix du baril de 70% décidé par l'OPEP en 1973, ce qui a provoqué le choc pétrolier qui a mis en émoi l'Occident. C'est l'Etat providence dans toute sa splendeur, les produits de base sont subventionnés (et le sont encore).

Le recensement de 1966 va constituer un tournant de la réflexion sur le planning familial et a amené les dirigeants à s'en préoccuper. Le Président H. Boumediene s'est rendu au congrès de l'Union Nationale des Femmes Algériennes (UNFA) et a reconnu le planning familial comme « un moyen de libérer la femme et de préserver sa santé et celle de ses enfants » (Drid et al. 2007 :3), dès 1967, ouverture « d'un premier centre expérimental d'espacement des naissances à l'hôpital Mustapha Bacha d'Alger ». Les résistances sont fortes, la limitation des naissances est une notion non tolérée par le religieux, une femme, docteur de l'INSP, a trouvé le terme idoine, c'est « l'espacement des naissances ». Cette formulation fine, mettant en avant la santé de la mère et de l'enfant, va être en résonance avec le Haut Conseil Islamique (HCI) qui va émettre la première *fatwa* en 1968 autorisant la contraception. En 1969, ouverture de deux centres d'espacement des naissances à Oran et à Constantine (Ouadah-Bedidiet et al. (2012 :5).

L'euphorie de l'indépendance, le bien-être et l'amélioration du niveau de vie ne permettent pas une réduction des naissances au début des années 1970, d'autant plus que l'attitude ambivalente des politiques ne l'encourageait pas. Mais déjà une génération de jeunes qui ont été scolarisés commence à remettre en question

les représentations de la parentalité multiple. De nouvelles aspirations apparaissent, les couples migrent vers les grandes villes, la *Ayla* ou famille élargie s'effiloche (Boutefnouchet, 1980 ; Adel, 1990 ; Moutassem-Mimouni, 2014 ; 2016). Ce qui a fait dire à J. Des Forts (2002) qu'en Algérie « l'information et l'éducation des filles » ont fait plus pour la limitation des naissances que des programmes coercitifs appliqués dans beaucoup de pays africains sous l'instigation des pays occidentaux »¹.

C'est ainsi que les centres de protection maternelle et infantile (PMI) se sont développés dans toutes les wilayas, on note l'existence de 260 PMI et planning familial dès 1980 (Ladjali, 1985). Y sont dispensés : soins, vaccination et suivi de l'enfant jusqu'à six ans ainsi qu'un suivi de la grossesse, vaccin anti-tétanos, etc.

3.5. *Le Code de la famille*

Le Code de la famille algérien mettra plus de vingt ans à paraître en 1984 ! Vingt ans ! Tout ça pour ça ! Disent les organisations féminines. Constitution et Charte Nationales sont mises entre parenthèse. Tous les domaines de la vie publique sont gérés par le droit positif, sauf le droit de la famille qui revient à la sharia (Graba 2016 ; Bouziane 2021 ; etc.). Une *sharia* hybride, édulcorée, ou tordue. Les évolutions, les mutations et transformations sociales ignorées. La femme n'est pas l'égal de l'homme, elle est *La femme* de l'homme, c'est lui qui détient la *Isma* (l'autorité) Polygamie, répudiation, etc. maintenues (K. Saïdi, 2006) Légère ouverture avec le *khol'â*, tout de suite refermée car soumise à l'accord de l'époux non par le code mais par les magistrats. Il va falloir attendre 2005 pour l'amendement du code de la famille, pour que cet article sur le *khol'â* formule clairement « sans l'accord de l'époux » sur ordonnance du Président de la République. Ce changement va soulever un tôle d'une partie de la population accusant le *khol'â* de détruire la famille. Dans notre projet sur le divorce, les femmes étaient soulagées de pouvoir mettre fin à une relation toxique pour tous les membres de la famille (Moutassem-Mimouni et al, 2019-2022).

3.6. *Des naissances hors mariage*

Si la maternité est une bénédiction permettant aux femmes de donner la vie et de jouir de bonheurs incommensurables, elle peut se transformer en malédiction, quand elle n'entre pas dans la norme sociale (Moutassem-Mimouni, 2021 a.) Il s'agit là des naissances hors mariage.

¹ J'ai fait une synthèse de cet ouvrage dans la Revue africaine du livre (ARB, 2006)

Mon expérience dans ce domaine date de ma deuxième année (1974) à l'université d'Oran où je préparais ma licence en psychologie clinique. J'ai fait un stage à la cité de l'enfance d'Oran qui accueillait des orphelins ainsi que les enfants nés hors mariage. Je venais d'une ville de l'intérieur, avec une culture très normative et surchargée en plus en tant que fille de « *chorfa* » (dans le sens de descendant du Prophète), donc doublement cloisonnée. J'arrive à la cité de l'enfance, je trouve des enfants m'accueillant avec des étoiles dans les yeux et de grands sourires. Je me suis demandé « c'est bien des enfants illégitimes ? », je m'attendais presque à trouver des enfants affreux portant le stigmate de leur naissance « infâme » et j'ai trouvé des enfants adorables. Ces enfants ont transformé ma vision du monde, j'ai commencé à me poser des questions sur mes convictions, j'ai remis en question mes certitudes de femme bien conditionnée par des traditions auxquelles j'adhérais à fond. Ensuite j'ai suivi la voie, tracée par le Professeur Boucebcı (assassiné en 1994 par des terroristes), de la recherche sur les enfants abandonnés. Depuis ce jour, ma préoccupation a été de prêter mes recherches et ma voix à ces enfants.

Sur le plan juridique, l'abrogation de l'adoption au lendemain de l'indépendance en 1963 jugée non conforme à la *charı'a* a fortement perturbé le placement des enfants. Il a fallu attendre le code de la famille de 1984 pour qu'une porte s'ouvre pour leur recueil, il s'agit de la *kafala*. Le code de la famille en autorisant la *kafala* aux couples stériles et aux femmes seules, a permis de sauver des enfants du *placement temporaire*, de la *garde payante* trop instables et insécurisants pour l'enfant. Ces deux modes d'accueil s'essoufflaient et laissaient des enfants dans des institutions surchargées où ils décédaient par milliers (Boucebcı, 1982 ; Moutassem-Mimouni, 2001). Le décret de 1992 portant changement de nom (autorisant la famille d'accueil à donner son nom à l'enfant *Makfoul*, sans donner la filiation) est né d'un long combat des chercheurs et des associations, ce qui a permis de faciliter la *kafala* (Moutassem-Mimouni, 2018). Enfin, un grand acquis, c'est la réforme du code de la nationalité qui va permettre à des milliers de personnes d'obtenir une carte d'identité

4. Quel bilan : quelques jalons sur la devenir de la femme Algériennes

4.1. *Education et intégration dans la vie active*

Le constat est contrasté : la scolarisation massive sans distinction de sexe a porté ses fruits à plusieurs niveaux et présente deux faces :

Première face : les femmes représentent plus de 60% des étudiants à l'université, on est loin des 21% de l'année 1968-1969 (Chiabrero, 1974 : 38), les reçues au baccalauréat dépassent largement les garçons. A l'indépendance,

l'Algérie ne comptait que cinq femmes médecins, actuellement elles représentent plus de 50% ; près de 80% dans l'Education Nationale, plus de 42% dans l'enseignement supérieur ; 45,12% des magistrats. Les autrices, poétesses, peintres, actrices, etc. se comptent par milliers. Le plus fort taux de femmes ingénieurs selon le rapport de l'Unesco (2021) est en Algérie avec (48,5%), le Maroc (42,2%), Oman (43,2%), la Syrie (43,9%) et la Tunisie (44,2%) alors que les pays dits développés enregistrent à peine 20%, à titre d'exemple : les USA (20,4%), la France (26,1%), le Japon (14,0%). Depuis l'indépendance, des femmes sont nommées aux postes de ministres, leur nombre varie selon les gouvernements et les oscillations politiques. Des femmes sont nommées au grade de général, sont pilotes de chasse, etc. ! C'est l'Algérie, des contrastes, des extrêmes.

Deuxième face : les femmes sont plus souvent au chômage, selon une étude sur l'intégration des diplômés au marché du travail, Nouar (2020 نوار) note une sélection par le sexe, elles occupent plus souvent des postes précaires, sous contrats à durée déterminée (74,32% vs 54%). Et bien que l'Algérie occupe la première place en termes d'éducation des femmes, ces dernières ne constituent que 19,6% (données BM, 2021) de la population active, l'Algérie occupe une place à peine moyenne parmi les pays arabe et la Région MENA. La Lybie, le Somalie, la Mauritanie sont en tête de liste avec 30% et plus. Le monde arabe est la région où les femmes sont les moins intégrées dans la population active (à peine 20%).

Selon Aït Zaï : «Les femmes sont pratiquement inexistantes dans les postes de décision" (cité in Alilat, 2015). Sur le plan politique, il faut rappeler qu'en 2011, un texte de loi a instauré un quota de 30% de femmes dans les différentes assemblées élues. Une évolution que Benzenine (2013 p.1) relève en ces termes : « Les élections législatives organisées en ce jour ont en effet permis à 146 femmes d'accéder à l'Assemblée populaire nationale (APN, chambre basse du Parlement), soit un taux de 31,6 %, alors qu'il n'était que de 7,7 % auparavant », hélas, lors des dernières élections 2022, ce taux va être divisé par quatre, puisque les femmes ne sont que 8,35% à l'APN (APS). La résistance évoquée plus haut rend ardu le chemin de l'accès aux postes politiques.

4.2. *Le planning familial*

La planification familiale a si bien marché qu'en 2000, le taux d'accroissement de la population n'était que de 1,5%, le taux de natalité est passé de 47,4 à 20,4 p. 1000. Le nombre moyen d'enfant par femme passe de 8 à 2,2 (ONS). La décennie noire a accentué cette baisse de natalité. Mais, dès le début des années 2000, avec la sédation du terrorisme, le taux de natalité va remonter jusqu'à atteindre 2,9 en 2020 un taux relativement élevé (Tunisie 2,2 ; Maroc 2,4 ; les

pays du Golf moins de 2.0) Face à l'augmentation des naissances, le Ministère de la santé a redynamisé les centres de planification familiale (337). Globalement, les femmes sont de plus en plus conscientes de la liberté que leur apporte la contraception, malgré les voix culpabilisantes. En ce qui est de la prévalence de la contraception, l'Algérie présente un taux de prévalence parmi les plus élevés (57) juste derrière l'Égypte 59 et le Maroc 71 et c'est la Somalie (10) qui a le taux le plus bas.

4.3. *Les droit des femmes et code de la famille*

La réforme du code de la famille en 2005 a apporté des changements notables, tels que : l'amendement de l'article 54 sur le *khol'â*, précisant que le *khul'* peut être obtenu « sans l'accord de l'époux », a enfin libéré des femmes qui vivaient des situations intenable. Cette amendement n'est pas particulier à l'Algérie, mais a également été réalisé par le Maroc en 2004 et par l'Égypte en 2000. La réforme du droit de la nationalité par la mère constitue une grande avancée en termes d'égalité des sexes pour l'Algérie, mais aussi pour le Maroc qui a modifié ses lois en faveur de la mère en 2007. Alors que la Jordanie, l'Irak, la Syrie, le Liban, l'Égypte continuent à refuser ce droit aux femmes. Un autre amendement concerne le tuteur pour contracter le mariage, face à la résistance sociale, le président de la République a partagé la poire en deux en laissant à la future mariée le choix du tuteur.

Quant aux enfants nés hors mariage, le taux d'abandons a très fortement baissé durant les deux dernières décennies, si certaines femmes s'enhardissent et gardent leur enfant « pour les vieux jours », les autres ont dû apprendre à se protéger. La kafala a un tel succès que l'attente est de plusieurs années (AÏT ZAÏ et al. 2021 ; DJAMAI, 2023 en arabe). Mais la pierre d'achoppement reste la reconnaissance de la mère célibataire et son soutien pour obtenir un logement et un travail pour garder l'enfant si elle le désire et l'élever dans des conditions décentes.

L'Algérie est bien placée parmi les pays du monde arabe et de la région MENA en termes d'éducation, d'égalité des sexes, de lois en faveur des femmes. Il faut rappeler que les lois sont importantes mais ne suffisent pas pour transformer une société. L'école, l'université, les politiques, la société civile doivent œuvrer pour ce changement. La femme algérienne a toujours été dans la résistance depuis les débuts de l'occupation jusqu'à la Guerre de Libération Nationale (McMaster, 2012) et continue de se battre dans les associations et au quotidien (Lalami, 2012) pour asseoir sa place malgré les résistances et les reculs.

5. Conclusion

Toute conclusion serait relative, car la femme algérienne est de plus en plus engagée dans la lutte pour ses droits, il est certain que ce mouvement ne suit pas un continuum sans écueils. Son destin n'est pas très différent de celui des femmes du monde entier qui vont d'un pas décidé vers le changement de leur statut d'inféodé aux hommes qui eux-mêmes ont du mal à se situer. Bien que le changement sociétal soit fortement engagé (la revue *Insaniyat* y a consacré un numéro spécial (N°57-58| 2012) qui met en exergue l'inéluctabilité du changement social qui prend des formes multiples selon l'angle d'approche. Mais à notre sens, pour les femmes, sortir du patriarcat ne se fera pas aussi facilement que ne l'espéraient les unes et les autres. Les femmes sont culpabilisées, partagées. On continue à les élever dans des rôles genrés ce qui accroît leur ambivalence et fait dire à certaines que le *khol'â* est *aïb, une insulte à l'époux* » (Moutassem-Mimouni et al. 2022). Mais on peut dire que l'Algérie a fait le nécessaire : elle a scolarisé les femmes qui gagnent en autonomie, en indépendance. A leur manière et selon leurs conditions, elles s'éveillent à l'idée d'une autre organisation sociale.

Les femmes algériennes sont des battantes, de l'Emir Abdelkader en 1830 au *Hirak* en 2019 (*Insaniyat* a également consacré un numéro double au *Hirak*), les femmes s'engagent, manifestent, résistent en faisant le dos rond ou en affrontant courageusement les situations. Quelles que soient les difficultés ou les reculs, les avancées sont certaines. L'Algérie est une mine d'or pour les pays occidentaux qui y puisent des diplômés des deux sexes (ingénieurs, médecins, informaticiens, etc.) tous formés au frais de l'Algérie. Un jour Fadia et moi étions à Paris, moi, enseignante universitaire, je préparais mon doctorat d'Etat et elle faisait un stage dans un musée parisien. Toutes deux filles de *chouhadas*, on se remémorait nos passés douloureux, puis nous avons éclaté de rire et on s'est dit « et si nos parents n'étaient pas morts, si l'Algérie n'avait pas pris son indépendance, si elle ne nous avait pas offert des bourses, nous serions analphabètes, traitées de « macaques » au fin fond de nos montagnes de Kabylie ou de Béni Chougrane ! » L'indépendance, c'est bon ! Il faut la préserver !

Deux recommandations me semblent essentielles : recueillir les témoignages des générations ayant vécu la colonisation et la guerre de libération nationale et faire partager leur expériences aux enfants scolarisés. Lancer des recherches sur les effets à long terme des maltraitements de la colonisation et la transmission intergénérationnelle u psycho-traumas.

6. Liste Bibliographique:

Ouvrage collectif

1. BENGHABRIT-REMAOUN, N., KEDAR, K., MOUTASSEM-MIMOUNI, B. ; SENOUCI, Z., et al. (1996), La pédagogie par projet au préscolaire. Alger : IPN/CRASC.
2. BENGHABRIT-REMAOUN N., KEDAR K., MOUTASSEM-MIMOUNI, SENOUCI Z., LAREDJ et al. (2007) Stratégie pour la généralisation du préscolaire en Algérie. Oran MEN/UNICEF) CRASC.
3. BENGHABRIT-REMAOUN, N., MOUTASSEM-MIMOUNI, B., SENOUCI, Z., BENAMAR A., et al. (2012) Le préscolaire en Algérie à l'heure de la réforme. Oran : Cahier du Crasc N° 18, 2009, 169 pages, ISSN : 1112-3451
4. BENNACEUR, B., KEDAR K., AIDER M., BOULAGHES A. et al. ; . (2012) « L'approche par compétences, situations-problèmes et apprentissage », Oran : *Les cahiers du Crasc*, n° 21.
5. Lalami, F. (2012) *Les Algériennes contre le code de la famille*. Sous la direction de Lalami Feriel. Presses de Sciences Po.

6. Ouvrages

7. BOUCEBCI, M. (1982) Psychiatrie, société et développement. Alger : SNED.
8. **BOURDIEU, P. & SAYAD, A.** (1964) Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie. Paris : Ed. De Minuit.
9. BOUTEFNOUCHET, M. (1980) La famille algérienne évolution et caractéristiques récentes. Alger : SNED.
10. DES FORTS, J. (2002). Violence et corps des femmes du Tiers-Monde : le droit de vivre pour celles qui donnent la vie. L'harmattan 2002 (Rééditée par ANEP, Alger 2003).
11. KADRI, A. Le système d'enseignement algérien, entre passé et présent. CIRIEC No. 2018/11.
12. KATEB, K. (2001), Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962) Représentations et réalités des populations, Paris : INED, PUF, p. 296.
13. LACHERAF, M. (1965), L'Algérie : nation et société. Paris : Maspéro.
14. LADJALI, M. (1985). L'espace des naissances dans le Tiers Monde (L'expérience Algérienne) Alger : OPU

15. Miliani, M., Sebaa R., (s/ dir) (2021) L'université post réforme en Algérie. Oran : CRASC.
16. MOUTASSEM-MIMOUNI, B. (2001). Naissances et abandons, Paris : Karthala.
17. Moutassem-Mimouni, B. (2021a) « *La parentalité, une aventure humaine* ». *In ouvrage collectif* sous dir. Sehairi Zineb intitulé :
: ISBN سيكولوجية الأمومة : الاضطرابات وسبل علاجها" في دار الأيام للنشر والتوزيع، عمان. ISBN 978.9957.95.886.2
18. MOUTASSEM-MIMOUNI, B. (2018) La kafala En Algérie et en contexte migratoire. Alger : OPU
19. MOUTASSEM-MIMOUNI, B. ; Sebaa FZ ; Mimouni M. ; Mohammedi SM ; Chabane Z., Medjehdi M. (2014) Famille et changements sociaux. Cahier du Crasc N°27, Oran, Crasc.
20. REY-GOLDZEIGUER, A. (2002) *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945 : de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris : La Découverte
21. SADEG, M, (2011) Evolution du système éducatif de l'Algérie de 1830 à 2012 : Origines historiques des disparités régionales. PNR 2011. PDF.
22. **Article de périodique**
23. فؤاد نوار، «الإدماج المهني لحاملي الشّهادات الجامعية بوهران (الجزائر): انتقائية سوق الشغل المحلي»، *Insaniyat / إنسانيات*, 2020, 33-61. | 89 ,
24. [AÏT ZAÏ, N., BENHOUNET Y., MOUTASSEM-MIMOUNI B. \(2021\)](#) Les parentalités en Algérie : intérêt de l'enfant, monoparentalité et kafâla. *AfkarwaAffak*, volume 9, N° 4, 227-246.
25. BENFERHAT, A., MOUTASSEM-MIMOUNI, B. (2021) Les difficultés scolaires liées au psychotraumatisme maternel non résolu chez les enfants des rescapées des crimes de masse des villages de Ramka dans la wilaya de Relizane. Volume : 6 / N°2 : *Al-Jamie Journal* 2, 1384- 1406.
26. **BENZENINE, B. (2013) Les femmes algériennes au Parlement : la question des quotas à l'épreuve des réformes politiques. *Journal open édition. Org*, 2-13. <https://doi.org/10.4000/ema.3196>**
27. BOUCIF Mekhalef (1995) Chroniques d'un massacre : 8mai 1945, Sétif Guelma Kherata. Paris, Ed. Syros, p. 187-191.

28. BOUZIANE, S. N., (2020). « Les effets produits par la norme juridique : études de cas à partir du Code de la famille algérien », *Insaniyat*, (89), 73-87.
29. BUZENET, J. (2011) « Manifestation du 17 octobre 1961 à Paris, L'oubli pour mémoire collective d'une violente répression policière », *Conserveries mémorielles*. 10 URL : <http://journals.openedition.org/cm/899>
30. CAMUS A. La Grèce en haillons, in *Alger Republicain*, le 5 juin 1939. <http://journladekabylie.over-blog.com/2015/07/albert-camus-la-grece-en-haillons.html> consulté le 20 juin 2022.
31. CARTER, R. T., Mazzula, S., Victoria, R., Vazquez, R., Hall, S., Smith, S., Sant-Barket, S., FORSYTH, J., BAZELAIS, K., & WILLIAMS, B. (2013). Initial development of the Race-Based Traumatic Stress Symptom Scale : Assessing the emotional impact of racism. *Psychological Trauma : Theory, Research, Practice, and Policy*, 5(1), 1-9.
32. CHIABRERO, J. (1974) L'enseignement supérieur féminin en Algérie depuis l'indépendance. In : *Cahiers de la Méditerranée*, n°8, 1. Scolarisation féminine au Maghreb. Recherches et réflexions sur l'histoire du Proche-Orient. Pp. 35-44 : <https://doi.org/10.3406/amed.1974.1398>
33. DES FORTS, J. (1998) Indicateurs de la santé maternelle en Algérie : évolution de 1962 à 1992. *Population*, 53-4, 859-873
34. FARGETTAS, J. (2006). La révolte des tirailleurs sénégalais de Tiaroye : Entre reconstructions mémorielles et histoire. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°92, 117-130. <https://doi.org/10.3917/ving.092.0117>
35. GARANGER, M. (2003). Femmes algériennes, 1960. *Les cahiers de médiologie*, 15,43-47 doi.org/10.3917/cdm.015.0043.
36. GRABA, Gh., (2013) « Impact du pluralisme juridique sur le statut des femmes et sur leur émergence à la citoyenneté », *Insaniyat* / 59, 63-74.
37. GREGOIRE, V. (2016). Clochardisation, déracinement, dépersonnalisation : La fin de l'Algérie coloniale. *Sens-Dessous*, 17, 91-102. <https://doi.org/10.3917/sdes.017.0091>
38. HASSANI, Z. (2013) « La réforme du système éducatif en Algérie : quels changements dans les pratiques des enseignants ? », *Insaniyat* 60-61, 11-27.
39. *Insaniyat* N°57-58 | 2012 | Algérie 50 ans après l'indépendance (1962-2012) permanences et changements.

40. KOUIDRI, M. (2014) « Colonisation, indépendance et développement humain en Algérie : quel bilan ? », *Insaniyat* 65-66, 159-185. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14852>
41. MAISON, D. (1973) La population de l'Algérie. In : *Population*, 28^e année, n°6, 1079-1107 ; doi : 10.2307/1530578
42. MCMASTER, N. (2012). Des révolutionnaires invisibles : les femmes algériennes et l'organisation de la Section des femmes du FLN en France métropolitaine. *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 59-4, 164-190. <https://doi.org/10.3917/rhmc.594.0164>
43. OUADAH-BEDIDI, Z. & Vallin, J., (2012). Fécondité et politique de limitation des naissances en Algérie : une histoire paradoxale. Doc de travail N° 186. INED.
44. SACRISTE, Fabien (2022) *Les camps de regroupement en Algérie. Une histoire des déplacements forcés (1954-1962)*, Presses de Sciences Po.
45. SAÏDI, K. (2006) La réforme du droit algérien de la famille : pérennité et rénovation. In : *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 58 /1, 119-152 ; doi : <https://doi.org/10.3406/ridc.2006.19414>
46. SIARI TANGOUR, O. (2011) Autres lectures Mai 1945 dans l'Aurès. *Annales les sciences sociales et humaines de l'Université de Guelma*. Vol 5/ 02, 75-87.
47. TILMANS-OSTYN, E. (1995). La thérapie familiale face à la transmission intergénérationnelle de traumatismes. *Revue de Thérapie familiale*, 16(2), 163-183.
48. TOUFIK, B., (2010) La résistance des Béni Chougrane 1914. Consulté le 26 mai 2022 sur <https://eldjazaer.tripod.com/resbenichougrane>

49. إنسانيات 47-48 /,

50. رسائل دكتوراه Thèses de doctorat

51. جماعي طارق، (2023) واقع الكفالة في الجزائر اقتراح دليل للفاعلين في هذا المجال. دكتوراه علم النفس العيادي، تحت اشراف د. أ بدرة معتصم ميموني، جامعة وهران 2 - محمد بن أحمد.

52. Site Internet

53. ALILAT, F. Algérie : dur, dur d'être ministre. *Jeune Afrique* 4 juin 2015 <https://www.jeuneafrique.com/233383/politique/alg-rie-dur-dur-d-tre-femme-ministre/> consulté le 24/12/2021

54. DRID, F., ZIANI, B., BIBIMOUNE, K. (2007) Le planning familial en Algérie entre la politique de l'Etat et les stratégies familiales. Cinquième conférence de population. Arusha, Tanzanie 10-14 Déc. Consulté le 12/05/2021, <https://www.researchgate.net/publication/266567398>
55. FREMEAUX Jacques. Rocard (Michel), *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*.
www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2005_num_92_346_4147_t1_0341_0000_2 (consulté le 20/8/2023)
56. HARBI, M. (2005) Faces cachées de seconde guerre mondiale. La guerre d'Algérie a commencé à Sétif. Le Monde Diplomatique, Mai 2005, p. 21. <https://www.monde-diplomatique.fr/2005/05/HARBI/12191>. Consulté le 11/6/ 2022.
57. KOURCI, M., (2022) La nausée. In Politis-El Moudjahid, 07/05/. <https://www.elmoudjahid.dz/fr/nation/la-nausee-182243>. Consulté 14/5/ 2022.
58. Oriel Jacob (2015) Les camps d'internement en Algérie (1941-1944) <https://books.openedition.org/pup/18342?lang=fr>. p. 153-166 (consulté le 21/05//2021)
59. Blanche Raphaëlle (2022) Quand l'armée française pacifiait au napalm. Sur <https://orientxxi.info/magazine/quand-l-armee-francaise-pacifiait-au-napalm,5638>. consulté le 05/09/2023.
60. Rahal Malika & Riceputi Fabrice (2023) [https://orientxxi.info/magazine/la-disparition-forcee-arme-de-guerre-de-l-armee-francaise-durant-la-bataille-d'Alger](https://orientxxi.info/magazine/la-disparition-forcee-arme-de-guerre-de-l-armee-francaise-durant-la-bataille-d-Alger). consulté le 05/08/2023
61. L'Humanité (2022) <https://www.humanite.fr/en-debat/algerie/un-crime-de-larmee-francaise-les-enfumades-de-dahra-algerie-juin-1845-754051>
62. <https://www.education.gov.dz/fr/systeme-educatif-algerien/presentation/> consulté le 05/07/2023.